



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Dans la foulée du transfert de sa police au Canton, la Ville de Neuchâtel a réorganisé son dispositif sécuritaire avec pour volonté d'être plus proche de la population

### **Nouvelle politique de sécurité et de proximité**

**Sécurité et proximité.** La nouvelle organisation sécuritaire de la Ville de Neuchâtel a pour ambition première de renforcer les activités privilégiant le contact direct avec les citoyennes et les citoyens. Dans ce but, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, des assistants de sécurité publique de quartier travailleront de concert avec des médiateurs et des travailleurs sociaux de proximité. La nouvelle structure étendra en outre ses prestations au domaine du sauvetage et de lutte contre les incendies.

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a saisi l'opportunité de la révision de la Loi sur la police neuchâteloise (LPol) pour repenser sa politique de sécurité sur les plans stratégique et opérationnel. Rappelons que si la LPol 2007 affirme le principe d'une police unique – la date butoir ayant été arrêtée à fin 2014 pour Neuchâtel –, la LPol 2015, qui doit encore recevoir l'aval du Grand Conseil, précise les compétences communales en matière de sécurité.

Dès janvier prochain, la Ville continuera ainsi, et pour l'essentiel, d'être responsable de la circulation (chantiers, déviations, signalisation,...), de la gestion et des modalités d'utilisation du domaine public communal (octroi des autorisations, manifestations), du stationnement (élaboration et application de la politique ad hoc) et des ports.

#### **Consolider la confiance et le sentiment de sécurité**

Considérant que « *la sécurité est une des préoccupations majeures de la population, le Conseil communal, ainsi qu'il l'a exprimé dans son programme politique 2014-2017, a la volonté de renforcer la sécurité, au centre-ville et dans les quartiers, mais aussi de prévenir les incivilités* », a expliqué ce jour lors d'une conférence de presse le directeur de la Sécurité de la Ville, Pascal Sandoz. Dans ce but, le territoire communal sera découpé d'un point de vue organisationnel en dix secteurs, appelés quartiers – la ville en comptera une dizaine – qui se verront attribuer un-e assistant-e de sécurité publique. De même, les missions de la nouvelle entité seront étendues au maintien du lien social et au renforcement de la prévention avec la création d'un dispositif de médiateurs et de médiatrices.

#### **Un service, deux piliers**

Concrètement, le futur Service de sécurité sera constitué de deux entités, le Service de sécurité urbaine, d'une part, qui englobera toutes les missions communales de sécurité et celles de proximité; et le Service « Urgences », d'autre part, davantage axé sur les activités de sauvetage et de prévention incendie. Le nouveau service sera dirigé par Frédéric Mühlheim, actuel commandant du Service d'incendie et de secours (SIS) de Neuchâtel.

#### **Sécurité urbaine**

Le Service de sécurité urbaine sera dirigé par Pierre Hobi, ancien responsable ad intérim de la Police de la Ville. Il sera principalement constitué d'assistant-e-s de sécurité publique. Il comptera également des médiateurs et des médiatrices. Ces acteurs auront notamment pour

tâche d'assurer ou d'accroître une présence dans des endroits répertoriés comme potentiellement problématiques, de jour et en soirée, et d'entretenir un lien social par des contacts individuels.

### **Urgences**

Le Service « Urgences » sera, lui, dirigé par Jacques Corthésy, actuel chef d'état-major au SIS. Ce service réunira les pompiers, les ambulanciers et la protection civile. Les missions des actuels SSPI (Service de salubrité et prévention incendie) et SSST (Service de santé et de sécurité au travail) seront réparties pour l'essentiel entre les deux nouveaux services.

### **Travailleurs sociaux de proximité**

Ce dispositif mis en place par la Ville sera complété par l'engagement de travailleurs sociaux de proximité. Ces personnes se voudront les interlocuteurs et interlocutrices d'une population en situation de vulnérabilité, de précarisation, d'isolement, voire d'exclusion. *« Au contraire des médiateurs, dont l'intervention sera ponctuelle, les travailleurs sociaux de proximité seront appelés à fournir un travail spécifique visant des groupes de personnes déterminées rencontrées dans leur environnement immédiat. De par leur mission, qui consistera à renforcer la cohésion sociale et l'intégration, ces personnes seront rattachées à la Direction de la culture, qui réunit en son sein la politique d'intégration sociale »*, a expliqué le directeur de la Culture, Thomas Facchinetti.

La nouvelle politique de sécurité et de proximité mise en place par la Ville s'inscrit dans un contexte de profondes mutations, et avec la volonté de collaborer efficacement avec la police neuchâteloise en matière de politique sécuritaire. Outre la révision de la LPol, il convient de mentionner l'émergence d'un syndicat intercommunal pour les sapeurs-pompiers volontaires, la réorganisation des centres de secours du feu, l'adoption récente de la Loi sur la prévention, la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDiens) et l'externalisation de la centrale d'appels sanitaires urgents du 144.

Précisons qu'un rapport d'information sera soumis au Conseil général.

Aux yeux du Conseil communal, la conduite unifiée de tous les services de sécurité de la Ville offre l'avantage d'une plus grande cohérence dans la conduite et, par là même, d'une coordination plus efficiente entre les services au profit de la population.

Neuchâtel, le 7 octobre 2014

Directions de la sécurité  
et de la Culture

#### **Renseignements complémentaires :**

**M. Pascal Sandoz, directeur de la Sécurité,  
+41 32 717 72 03**

**M. Thomas Facchinetti, directeur de la Culture  
+41 32 717 75 02**

**M. Frédéric Mühlheim, responsable du futur  
Service de sécurité, + 41 32 717 75 30**